

Info et conditions RESTART10

Description de la promotion

Planifiez votre entretien de chaudière en optant pour la méthode de paiement « Paiement Unique » dès maintenant avec Lampiris et profitez de l'avantage suivant* :

- **10 € TVAC** de réduction sur votre facture d'entretien de chaudière

* La réduction RESTART10 est valable pour tout entretien en « Paiement Unique » **souscrit** avant la date du **31/01/2022** (inclusive). Cette réduction sera déduite de la facture. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Conditions

- Offre valable pour les clients résidentiels ayant un contrat de fourniture d'énergie chez Lampiris (électricité et /ou gaz).
- Offre réservée aux nouveaux entretiens de chaudière en « Paiement Unique » souscrits entre le **31/08/2021** et le **31/01/2022** inclus, pour tout entretien planifié dans les 3 mois de la souscription.
- Offre valable uniquement sur l'entretien de chaudière en « Paiement Unique » tel que publié sur le site internet <https://www.lampiris.be/fr/entretien-chaudiere-unique>
- Offre non valable sur la formule « Entretien de chaudière en paiement mensualisé ».
- Lampiris se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les conditions générales de vente de Lampiris TECH sont applicables à cette promotion : <https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-lampiris-tech>